

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MOT D'OUVERTURE

DE

MONSIEUR LAURENT ESSO

MINISTRE D'ETAT,

MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

A L'OCCASION DE

**LA REUNION ANNUELLE DES CHEFS
DES COURS D'APPEL**

ET

**DES DELEGUES REGIONAUX DE
L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

YAOUNDE, 21 DECEMBRE 2017.

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême,

Monsieur le Procureur Général près ladite Cour,

Monsieur le Secrétaire du Conseil Supérieur de la Magistrature,

**Monsieur le Chef de la Division de la Magistrature et des Greffes
de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature,**

Mesdames et Messieurs les Magistrats,

**Mesdames et Messieurs les responsables de l'Administration
Pénitentiaire,**

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je souhaite à chacun de vous, la bienvenue dans cette salle de Conférences du Ministère de la Justice, à l'occasion de la présente cérémonie d'ouverture de la traditionnelle réunion annuelle des Chefs des Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de la Justice,

**Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Justice chargé de
l'Administration Pénitentiaire,**

unissent leurs voix à la mienne, pour vous remercier de votre disponibilité et de l'honneur que vous faite à la Chancellerie, en répondant chaque fois, favorablement, à son invitation de participer à notre cérémonie d'ouverture.

Nous vous saurons gré de vous associer activement, cette année encore, aux travaux des Chefs des Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire du Cameroun.

Monsieur le Secrétaire du Conseil Supérieur de la Magistrature,

Votre présence nous honore tout spécialement, d'autant plus qu'elle témoigne de l'attention avec laquelle le Président de la République, **Son Excellence Paul BIYA**, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, suit tous les problèmes relatifs au fonctionnement des Services judiciaires.

Merci d'avoir répondu à notre invitation.

Je voudrais ensuite saluer la présence parmi nous de,
Monsieur le Président du Tribunal Criminel Spécial,
Madame le Procureur Général près le Tribunal Criminel Spécial,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Tribunaux
Administratifs,
qui prendront part à nos travaux.

Je salue tout aussi bien,

Madame le Directeur de l'École Nationale de l'Administration
Pénitentiaire,

et **Monsieur le Chef de la Division de la Magistrature et des**
Greffes de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature.

Comme nous le savons tous, le bon fonctionnement des services judiciaires et le bon fonctionnement de l'Administration Pénitentiaire sont tributaires d'une bonne formation.

Merci pour les efforts que vous déployez l'un et l'autre à cette fin.

Madame et Messieurs les Présidents des Cours d'Appel,

Madame et Messieurs les Procureurs Généraux près les Cours
d'Appel,

Messieurs les Délégués Régionaux de l'Administration
Pénitentiaire,

Je vous souhaite la bienvenue.

La réunion annuelle des Chefs des Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire qui s'ouvre aujourd'hui, va porter sur les trois thèmes ci-après :

Thème 1 : Fonctionnement des Juridictions dans un contexte de menaces sécuritaires et d'atteintes à la paix sociale.

Thème 2 : Fonctionnement des prisons dans un contexte de menaces sécuritaires et d'atteintes à la paix sociale.

Thème 3 : Le rôle de la Justice dans le processus électoral au Cameroun.

Mesdames et Messieurs,

L'objectif poursuivi par le choix des thèmes que nous avons retenus est celui de tenir la justice régulièrement informée du contexte dans lequel, en toute indépendance, les Magistrats sont appelés à statuer, à rendre des décisions qui ont nécessairement une incidence sur le fonctionnement de l'Administration Pénitentiaire.

Ces différents thèmes qui serviront de base à notre réflexion, nous donneront l'occasion de suivre des exposés et d'avoir des échanges, dans le but de permettre à nos services de jouer convenablement leur rôle dans une société en pleine mutation.

Une société en pleine mutation dans laquelle, comme dans tout Etat de droit, la Justice et l'Administration Pénitentiaire sont un maillon essentiel de paix sociale et de respect des droits de l'Homme.

Rendre la justice, garder et surveiller des personnes privées de liberté, n'est pas chose facile en temps ordinaire.

Ces missions sont encore beaucoup plus complexes dans le contexte que vivent certaines des régions de notre pays.

C'est forts de ce constat, **Distingués invités, Mesdames et Messieurs,** que nous devons nous féliciter du professionnalisme, du courage et de l'abnégation dont font preuve, **dans l'exercice de leur fonction,** les Magistrats, les personnels judiciaires et les personnels de l'Administration Pénitentiaire, notamment, ceux des ressorts des Cours d'Appel de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, au regard des turbulences que l'on n'y observe.

Toutefois, il est regrettable que dans un élan de violence injustifié, certains des bâtiments abritant les services judiciaires ainsi que ceux abritant les services de l'Administration Pénitentiaire ont été détruits, en même temps que du matériel de service, des dossiers et parfois même des biens personnels.

Ce manque de discernement est une grave atteinte à l'indépendance du Pouvoir Judiciaire qui, en tout état de cause, reste le dernier bouclier pour tous ceux qui, à tort ou à raison, se considèrent comme victimes des vicissitudes de l'Histoire.

Tout camerounais a droit à la justice, quelles que soient ses opinions.

Nul n'a donc le droit de poser des actes de nature à priver autrui de la jouissance de ce privilège.

Et chacun de nous, quels que soient ses états d'âme, doit veiller à ce que la justice demeure sereine, digne et respectée.

Comme toute institution, le Pouvoir Judiciaire doit être protégé.

Les pouvoirs publics le font déjà très bien.

Mais, cette protection du Pouvoir Judiciaire est aussi l'affaire de chaque citoyen, quelles que soient ses convictions.

Le Ministre de la Justice, en ce qui le concerne, **se félicite, encore une fois, de la retenue et de la réserve dont ont fait preuve** tous les personnels judiciaires et tous les personnels de l'Administration **Pénitentiaire**.

Il les invite à se tenir en dehors de l'agitation conjoncturelle et à conserver leur sang-froid, comme ils l'ont toujours fait et comme ils le font jusqu'ici.

Le Ministre de la Justice **redit** notamment aux Magistrats qu'ils sont au service du peuple de la République du Cameroun ; qu'ils se sont engagés à « **rendre justice avec impartialité ... sans crainte, ni faveur, ni rancune...** ».

Quel que soit le contexte, le Serment du Magistrat n'a pas changé. Son engagement non plus.

C'est un devoir de loyauté.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

En souhaitant plein succès à nos travaux,

Je déclare ouverte, la réunion annuelle des Chefs des Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire au titre de l'année 2017./-

